



Amap'tite Cagette de Gasny  
7, rue de Paris  
27620 Gasny

## Convocation à l'Assemblée Générale 2025

Chère Amapienne, Cher Amapien,

J'ai le plaisir de vous informer que l'Assemblée Générale 2025 de notre association se tiendra le 28 mars 2025 à 19 h dans l'espace Associatif et sportif Jean Baptiste Le Clair, de Gasny, (devant la déchèterie).

L'ordre du jour retenu est le suivant :

- Rapport moral et d'activité par le Président ;
- Rapport financier par notre trésorier ;
- Renouvellement du bureau ;
- Questions diverses ;

En cas d'impossibilité, je vous rappelle que le vote par procuration est autorisé, conformément à l'article 8 de nos statuts, 1 procuration par personnes. Ainsi, si vous n'êtes pas en mesure d'assister à l'Assemblée Générale, vous trouverez ci-joint un formulaire de vote par procuration. Vous pourrez ainsi vous faire représenter par un adhérent de votre choix. Je vous rappelle que seuls les membres à jour de leur cotisation peuvent participer à l'Assemblée Générale. La cotisation 2025 est fixée à 15€, et vous pouvez déjà retrouver les contrats sur l'AmapJ.

L'assemblée générale sera suivie du pot de l'amitié offert par l'Amap et d'un repas participatif, chacun apportant un plat salé ou sucré. N'oubliez pas vos assiettes, verres et couverts. Les boissons seront prises en charge par l'AMAP.

Amapement votre,

A Gasny, le 25 février 2025

Le Président : Vincent Moriaux

